

Metz, le 29 avril 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr
Tel : 03 87 34 83 50

Monsieur le Maire
8 rue de l'Église
57570 BASSE-RENTGEN

OBJET : Dossier de déclaration concernant l'installation de deux ponts sur le Dollbach sur la commune de Basse-Rentgen

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\BASSE-RENTGEN\2024-M. Antoine

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 24 avril 2024, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet d'installation de deux ponts sur le Dollbach.

Ce dossier a été déposé par : Monsieur Frédéric ANTOINE

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

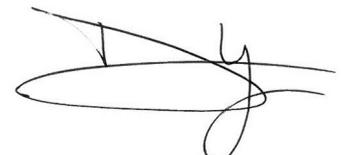
- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 29 avril 2024 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 29 avril 2024.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger